



Responsabilité civile des transporteurs

Fort de l'expertise et de l'expérience séculaire du Groupe Tokio Marine, Tokio Marine HCC propose aux opérateurs de la chaîne logistique - transporteurs routiers, commissionnaires de transport - des produits qui couvrent l'ensemble de leurs responsabilités tant vis-à-vis de la marchandise (responsabilité contractuelle) que vis-à-vis des tiers (responsabilité professionnelle et générale).

Notre offre

- Responsabilité Civile Transporteurs (RCT)
- En option : Dommages Aux Biens (DAB) des transporteurs et logisticiens

Grâce à leur connaissance pointue des différents secteurs d'activité et leurs nombreuses années d'expérience, nos souscripteurs ont la capacité de mettre en œuvre des solutions sur mesure pour leurs clients, dans tous les domaines.

Donner au service un nouveau sens

Notre approche se résume en trois mots : proximité, disponibilité et pédagogie.

Nos clients bénéficient d'une équipe sinistres à l'écoute, réactive et expérimentée, qui traite chaque déclaration de sinistre avec transparence et intégrité.

Nos souscripteurs experts dans leur domaine nous permettent de délivrer à nos clients et courtiers des services RC transporteurs de premier plan.

Notre offre responsabilité civile des transporteurs

RCT

Atouts

- Un produit packagé
- Une clause vol adaptée

Capital couvert

- 1 000 000 € : RC contractuelle à l'égard des marchandises
- 10 000 000 € : RC générale à l'égard des tiers pour tous dommages matériels, immatériels et corporels y compris faute inexcusable de l'employeur (capital confondu)

Extensions de garantie

- Tiers-chargeurs
- Dommages aux biens
- Matériels et outillages embarqués
- Biens et effets personnels des chauffeurs
- Individuelle accident conducteurs (en option)

Exclusions

- Manutention portuaire
- Handling aérien
- Transport de fonds et valeurs
- Logistique pure et toute prestation de conseil et engineering
- Affrètement de navires ou d'aéronefs

En option : DAB des transporteurs et logisticiens

Atouts

- Un contrat forfaitaire dédié aux transporteurs
- Superficie développée maximum assurée 4 000 m² par adresse
- 7 formules forfaitaires de 500 000 € à 5 990 000 € tous dommages garantis confondus
- Un produit adapté pour du multi sites

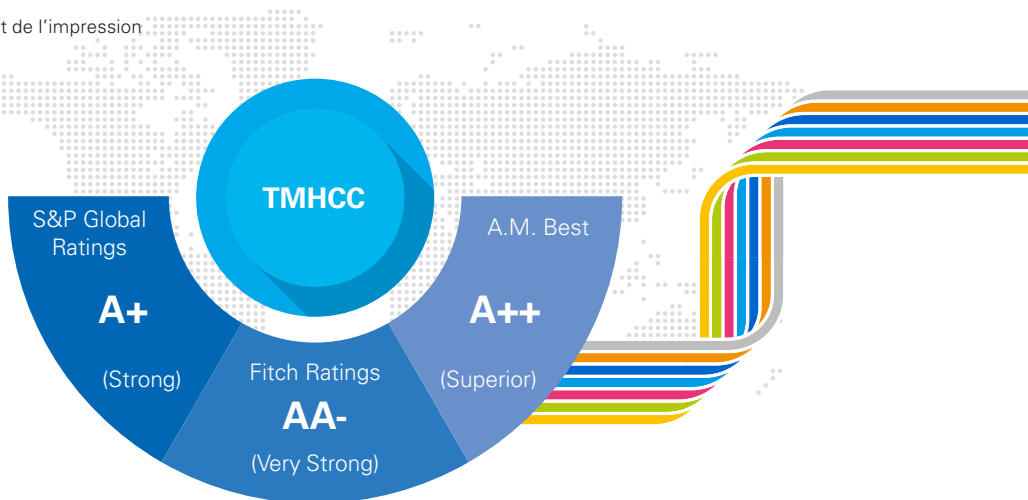
Notre approche

Nous avons une approche pragmatique de la couverture du risque d'entreprise.

Notre modèle d'organisation favorise l'interaction entre nos équipes, qu'elles soient en charge de la souscription, de la gestion des sinistres ou des questions juridiques. Nos principales ressources étant réunies « sous un même toit », nous sommes en mesure de vous offrir des solutions rapides, un service de qualité et une gestion efficace des sinistres.

Les principales compagnies d'assurance de Tokio Marine HCC sont notées* :

*Au moment de l'impression



Contactez-nous

Bordeaux

REGUS, Gare de Bordeaux Saint-Jean
Parvis Louis Armand Pavillon Nord
CS 21912, 33082, Bordeaux Cedex,
France
Tel : +33 (0)5 56 64 42 94

Colmar

11 rue Mittlerweg
68000, Colmar, France
Tel : +33 (0)3 89 20 38 71

Lyon

235 Cours Lafayette
69006, Lyon, France
Tel : +33 (0)4 78 92 65 63

Paris

136, rue de Châteaudun
75009, Paris, France
Tel : +33 (0)1 53 29 30 00

tmhcc.com

transport@tmhcc.com

Membre du groupe de sociétés Tokio Marine HCC

Tokio Marine HCC est le nom commercial de Tokio Marine Europe S.A. (TME), société membre du groupe Tokio Marine HCC.

Tokio Marine Europe S.A. est agréée par le Ministre des Finances du Luxembourg et contrôlée par le Commissariat aux Assurances (CAA). Enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le No. B221975, son siège social est situé au 26 Avenue de la Liberté, L-1930, Luxembourg. Capital social de 1.159.060 USD. Tokio Marine Europe S.A. opérant à travers sa Succursale en France, domiciliée au 36, Rue de Châteaudun, 75009, Paris, France, est enregistrée au RCS de Paris sous le No B 843 295 221, TVA FR 60 843 295 221, agissant en conformité avec les règles françaises du code des assurances.

Certains produits ou garanties ne seront disponibles que dans certaines juridictions.

L'étendue des garanties décrites dans la présente brochure est mentionnée uniquement à titre indicatif. Les dites garanties seront susceptibles d'être modifiées en fonction de la réglementation en vigueur applicable dans chaque juridiction. L'information contenue dans la présente brochure ne saurait modifier ou altérer les termes et conditions des polices d'assurance émises par les compagnies d'assurance de Tokio Marine HCC. Dans le cas où certains éléments de la présente brochure seraient en contradiction avec les termes et conditions définis dans la police d'assurance, seuls les termes et conditions mentionnés dans la police d'assurance feront foi.